

Collège des Bruyères
Compte-rendu du CA du 30 juin 2014 à 18h

Étaient présents :

Mmes Ghesquier, Vernet, Carementrant, Agboton,
Mmes Ayrat, Fillette, Gueusquin, Jambez, Soor ; MM. Mangan, Leroy, professeurs
MM. Courtes et Chaume, représentants du Département
Mmes Beau, Poingt, Jahan et M. Vieux (parents PEEP), Mme Le Merle et M. Rofidal (parents LIPE),
Mme Giampreti (parent FCPE)
Cyril Dechamps, Jessica Lévy, élèves

A l'ouverture du CA, le quorum est atteint, 19 présents. Le CA démarre à 18 h.
M. Desesmaisons excusé.

Points 7 et 8 ajoutés à l'ordre du jour.

1 – Approbation du procès-verbal du CA du 3 avril 2014

Adopté à l'unanimité

18h15 : arrivée de Mme Giampreti. 20 présents.

2 – Contrats et conventions

Convention de mutualisation de la gestion de la paie pour les contrats uniques d'insertion

Adopté à l'unanimité

Convention d'entretien des espaces verts du collège (assuré par le Conseil général)

Adopté à l'unanimité

18h25 : arrivée de M. Vieux-21 présents.

Règlement départemental de la restauration scolaire

La tarification de la cantine se fera dès la rentrée par le biais du quotient familial mensualisé. Les tarifs s'échelonnent de 0,60 € à 4€ suivant le barème. Les familles qui souhaiteront en bénéficier devront fournir un avis d'imposition. Si les familles ne fournissent aucun document, le tarif appliqué sera le plus élevé. Le quotient familial calculé ne servira que pour la cantine. Plus d'aide départementale en conséquence.

Adopté à l'unanimité

18h35 : arrivée de Mle Lévy-22 présents.

Convention relative à l'attribution d'une subvention départementale pour le second jeu de manuels scolaires en faveur des élèves de 6^e et de 5^e

Le faible montant de cette subvention ne suffira pas à remplir son objectif (voir pt 3).

Adopté à l'unanimité

Convention concernant la maintenance des trois portails et des portes de garage

Coût de 960 € HT par an (FAIN)

Adopté à l'unanimité

Convention pour l'entretien et la maintenance des ascenseurs (KONE)

Coût de 4998 € HT (en baisse de 1 000 €)

Adopté à l'unanimité

3 – D.B.M

Manuels scolaires

En raison du non-changement de programmes, la subvention d'Etat passe de 8 700 € à 1 028 €. Cette somme sera répartie en 900 € (reprographie) et 128 € pour le rachat de manuels, ce qui est loin d'être suffisant.

Adopté à l'unanimité

Complément de dotation de fonctionnement

Ont été débloquées par le Conseil Général 2 sommes :

- 2 058,52 € répartis en 1 000 € pour les activités pédagogiques et 1 058,82 € pour les fournitures diverses

- 4 900 € répartis en 900 € pour l'abonnement Internet Nérinim et 4 000 € pour le contrat maintenance informatique.

Adopté à l'unanimité

Prélèvement sur fonds de réserve

Avec le passage à l'ENC, le département équipe le collège avec du matériel neuf (5 vidéoprojecteurs interactifs et 2 vidéoprojecteurs classiques). Pour que toutes les salles de classe soient équipées, le collège propose de prélever sur ses fonds de réserve 5 000 € pour compléter l'équipement et acheter des ampoules de rechange des VP existants.

Adopté à l'unanimité

19h45 : départ M. Courtes- 21 présents.

4 – Projet de voyages

Projet Ski en 6^e la 2^e semaine de janvier 2015 à l'Alpe du Grand-Serre. Coût par famille : 450 €

CONTRE : 1 – POUR : 21

Projet échange avec Freudensstadt pour les 3^e bilangues 8 à 9 jours sur place. Coût : 70 €

Adopté à l'unanimité

5 – Rapport d'activité (voir les documents joints)

Points à relever :

a – postes affectés au collège : 3,5 assistants d'éducation, 1 assistant pédagogique, 1 CAE. A priori les recrutements pour la rentrée sont en bonne voie.

b – Absences – retards

Taux d'absentéisme faible. Mais attention, une absence justifiée peut ne pas être considérée comme valable (ex : oubli d'une modification d'emploi du temps)

Lors du pont de l'Ascension, 130 élèves étaient absents.

c – L'infirmière scolaire a été absente une grande partie de l'année, une nouvelle assistante sociale arrivera à la rentrée

d – Sport

Il est rappelé que l'EPS est une matière obligatoire. Il est noté que de plus en plus les parents font des mots d'excuse pour que leur enfant ne fasse pas sport. Toute dispense sportive doit être faite par un médecin, dans le cas contraire les élèves doivent se présenter avec leurs affaires. Se référer au règlement intérieur.

Côté UNSS : 2 titres départementaux, l'un en basket (garçons) et l'autre en badminton (duo mixte).

e – Perspectives de rentrée

Il y aura 6 divisions en 6^e, 6 en 5^e, 6 en 4^e et 5 en 3^e.

Il y a eu 100 demandes pour la classe euro pour seulement 30 places.

Pour la classe de 4^e scientifique : 50 demandes pour 30 places aussi.

Question cantine, en cas de demandes supérieures à 500, les critères d'acceptation sont les mêmes que l'an passé (2 parents travaillant, ou 1 parent travaillant dans le cas de famille monoparentale, âge, distance par rapport au collège). Beaucoup de demandes encore, mais cela devrait passer. Le principe du forfait 3 jours et 4 jours est maintenu.

Adopté à l'unanimité

7 – Accès à l'euro des enfants issus de classe bilangue

CONTRE : 18 – ABS : 2 – POUR : 1

8 – Anglais en 4^e euro

Les cours d'anglais s'organiseront de la manière suivante :

- les 3 heures obligatoires seront suivies dans le cadre de la classe
- les 2 heures supplémentaires liées à l'option euro se feront avec le professeur dédié.

L'an passé, les 5 heures étaient enseignées par le professeur dédié.

Adopté à l'unanimité

9 – Questions des parents

a – calendrier de rentrée : les documents ont été envoyés aux parents et sont disponibles sur le site du collège

b – élections des parents d'élèves : le vendredi 10 octobre 2014. Le format des documents devra faire l'objet d'un consensus entre les fédérations. Réponse avant le 4 juillet.

c – Recherche de stages pour les enfants de 3^e : la Mairie de Courbevoie organise le 9 octobre une rencontre entre les entreprises de Courbevoie et les collégiens en vue de trouver leur stage de 3^e. Le collège semble intéressé pour les 3^e DP3 dans le cadre de leur 2^e stage.

d- qualité des repas délivrés par l'UCP : les parents sont invités à participer aux commissions de gestion, le collège communiquera l'adresse mail des parents volontaires pour que les CR leur parviennetn.

e- accès PMR devant le collège : renvoi vers la Mairie s'agissant de la voie publique sous la responsabilité de la Commune.

